



Le Président

N° **8423 / PR**
(NOR : DRH2122470ZZ)

Papeete, le 22 octobre 2021

INSTRUCTION

à

Mesdames et Messieurs les Chefs de service
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'établissement public administratif

Objet : Maîtrise et juste application des procédures disciplinaires par les managers de l'Administration

P. J. : Guide du bon usage de la sanction disciplinaire

Les missions de service public assurées par les entités administratives doivent répondre efficacement aux attentes et besoins des usagers, mais également entretenir une représentation exemplaire et digne de la puissance publique.

Or, je constate que l'image de l'Administration reste ternie par les agissements répréhensibles de quelques agents.

Je déplore également qu'au-delà de ces actes qui revêtent une qualification pénale, des comportements indignes tels que les insultes, les menaces, l'état d'ébriété constaté sur le lieu de travail, les absences répétées et non justifiées ou tardivement, sont souvent banalisés et peu réprimandés.

Les agents de l'Administration doivent exercer leurs fonctions avec probité, intégrité, dignité et impartialité. Ils ne peuvent s'affranchir de leurs obligations cardinales, tant dans l'exercice de leurs fonctions que dans le cadre de leur vie privée.

Ces obligations reflètent les valeurs du service public et la noblesse de ses missions au service des usagers.

Je demande que l'ensemble des Chefs de service et Directeurs d'établissement public s'impliquent dorénavant avec la plus grande assiduité et la plus forte détermination dans les problématiques disciplinaires. A ce titre, votre présence est indispensable en conseil de discipline, sauf cas de force majeure.

Enfin, il est constaté fréquemment aux détours des procédures disciplinaires que la notation annuelle des agents est insincère et ne reflète pas leur manière de servir.

A cet effet, un guide a été conçu comme un outil d'aide à la décision et à la mise en œuvre du processus disciplinaire. Aussi, des actions de formation sur cette thématique vous seront proposées.

Il est impératif et urgent que l'image et la fiabilité de l'Administration soient préservées, et même améliorées.

Je compte sur votre implication pour faire bon usage de ce guide et le diffuser largement auprès de vos collaborateurs.

Copies :

PR 1
VP 1
Min 8
SGG 1
REG 1
DMRA 1
DGRH 1
Tous services
Tous EPA

Lexpol :

SCM
JOPF

Edouard FRITCH

